



202304- 11

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230414-202304_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Déploiement de la fibre optique – création de voies communales

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la commercialisation est conditionnée par la dénomination de la voie et l'existence d'un numéro. La phase 3 a été réalisé par la société Axione, un diagnostic des adresses a donc été fait et doit être mis à jour. De nouvelles doivent être créer comme suit :

- Venelle René Cassin
- Impasse Yves DERRIENNIC

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

Considérant qu'il y a lieu de créer de nouvelles voies communales pour la mise en place de la fibre optique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant sur la création de nouvelles voies listées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 18 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur Le Maire à signer l'arrêté portant sur la création de nouvelles voies communales listées ci-dessus, après modification.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN